

En application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, concernant les dispositions relatives à l'occupation et à l'utilisation privative du domaine public et de la circulaire du 19 octobre 2017 précisant les modalités d'application de cette ordonnance aux besoins spécifiques des professionnels du cirque et de la fête foraine. Les emplacements sont attribués selon cette circulaire dans les conditions de publicité et de concurrence simplifiées.

La ville d'Epinal informe de l'organisation de la fête patronale de la Saint Maurice 2020 qui se déroulera du 26 septembre 2020 au 18 octobre 2020.

Les demandes de place doivent être adressées, avant le 1<sup>er</sup> juin 2020 à l'attention de Monsieur le Maire,

Direction des Affaires Générales

Mairie d'Epinal

Rue du Général Leclerc 88000 EPINAL

En application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, concernant les dispositions relatives à l'occupation et à l'utilisation privative du domaine public et de la circulaire du 19 octobre 2017 précisant les modalités d'application de cette ordonnance aux besoins spécifiques des professionnels du cirque et de la fête foraine. Les emplacements sont attribués selon cette circulaire dans les conditions de publicité et de concurrence simplifiées.

La ville d'Epinal informe de la possibilité d'accueillir des spectacles de cirques durant l'année 2018.

Les tarifs appliqués sont :

<b>2018</b>	
<b>en euros</b>	
<b>1<sup>ère</sup> catégorie</b>	
<i>Exposition et ou manifestations commerciales par jour</i>	
<b>Places du Centre Ville :</b>	
- jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	<b>70,90</b>
- de 100 à 350 m <sup>2</sup>	<b>156,55</b>
- de 350 m <sup>2</sup> à 1000 m <sup>2</sup>	<b>217,00</b>
- plus de 1000 m <sup>2</sup>	<b>336,00</b>
<b>Port + Champ de Mars et autres :</b>	
	<b>58,05</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à 100 m<sup>2</sup></li> <li>- de 100 à 350 m<sup>2</sup></li> <li>- de 350 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup></li> <li>- plus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<b>115,50</b> <b>203,90</b> <b>315,00</b>
<b>2<sup>ème</sup> catégorie</b>  <i>Cirque de moins de 150 places (par jour)</i>	<b>84,00</b>
<b>3<sup>ème</sup> catégorie</b>  <i>Cirque de 150 à 300 places (par jour)</i>	<b>113,40</b>
<b>4<sup>ème</sup> catégorie</b>  <i>Cirque de 300 à 500 places (par jour)</i>	<b>504,00</b>
<b>5<sup>ème</sup> catégorie</b>  <i>Cirque de plus de 500 places (par jour)</i>	<b>907,20</b>

Les demandes de place doivent être adressées, avant le 1<sup>er</sup> juin 2018 à l'attention de Monsieur le Maire,

Direction des Affaires Générales

Mairie d'Epinal

Rue du Général Leclerc 88000 EPINAL

